Mairie de Réallon

A l'attention de Monsieur Michel Montabone,

Maire de Réallon

A Chambéry, le 18 novembre 2025,

Objet : Flocon Vert – Délibération du comité de labellisation

Monsieur le Maire,

Les membres du Comité de labellisation ont statué sur un avis **favorable à la labellisation Flocon Vert – 1er niveau** du territoire de Réallon et ce, jusqu'à la **date d'échéance du 18 novembre 2028**.

Le Comité salue l'engagement de votre destination dans cette dynamique d'amélioration continue et vous témoigne son plein soutien dans cette voie. Les moyens nécessaires à la conduite de la démarche Flocon Vert et à l'animation des suites de cet accompagnement sont conséquents et nous savons la mesure de cet engagement pour un territoire à l'échelle de Réallon.

Au cours des échanges, vous avez apporté des réponses claires et transparentes concernant (1) les intentions de la commune pour la ZAC, récemment acquise par la collectivité, dont les aménagements seront définis au cours du prochain mandat et (2) la formalisation de la stratégie territoriale et son inscription dans la durée, renforcée par la dynamique déjà engagée au sein du domaine skiable.

Les membres du Comité tiennent à saluer la forte mobilisation de l'équipe municipale, du domaine skiable et de l'office de tourisme intercommunal. La sincérité et l'humilité dont vous faites preuve dans la conduite de vos projets illustrent que l'ampleur d'un territoire n'est en rien déterminante quant à la qualité du travail accompli ni à la capacité d'impulser une transition ambitieuse.

Une analyse durable Flocon Vert et un rapport d'audit font état du niveau d'engagement du territoire de Réallon et des axes de progrès sur lesquels votre territoire doit se pencher au regard du cahier des charges Flocon Vert.

Nous vous souhaitons de poursuivre vos efforts et projets durables, respectueux des Hommes et de notre environnement commun.

Camille Rey-Gorrez pour le comité de labellisation Flocon Vert.

Directrice de l'association Mountain Riders.

